

Assemblées Générales Ordinaire & Extraordinaire

Attijariwafa bank

29 juin 2020

Communication Financière

2019



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Déroulé de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Ouverture de séance par le Président et constitution du bureau
- Lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Présentation d'une synthèse du rapport d'activité 2019
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des CAC
- Lecture de la proposition d'affectation du résultat
- Débat
- Lecture des résolutions et vote de l'Assemblée Générale

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes et approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019
- Approbation des conventions visées à l'article 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20/05 et la loi 78-12
- Affectation du résultat
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes
- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration
- Renouvellement du mandat de 3 Administrateurs
- Mandat des Commissaires aux Comptes
- Autorisation d'émission d'obligations pour un montant nominal maximum de 10 milliards (10.000.000.000) de dirhams

- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet (i) de procéder à cette émission d'obligations en une ou plusieurs fois et (ii) d'arrêter les termes et conditions de cet emprunt obligataire
- Nomination d'un nouvel Administrateur
- Pouvoirs en vue des formalités légales
- Questions diverses

Résumé du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et des commissaires aux comptes



Contribution au développement économique et social

Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2019

Comptes sociaux au 31 décembre 2019

Covid-19: Contexte et projections des principaux ratios réglementaires

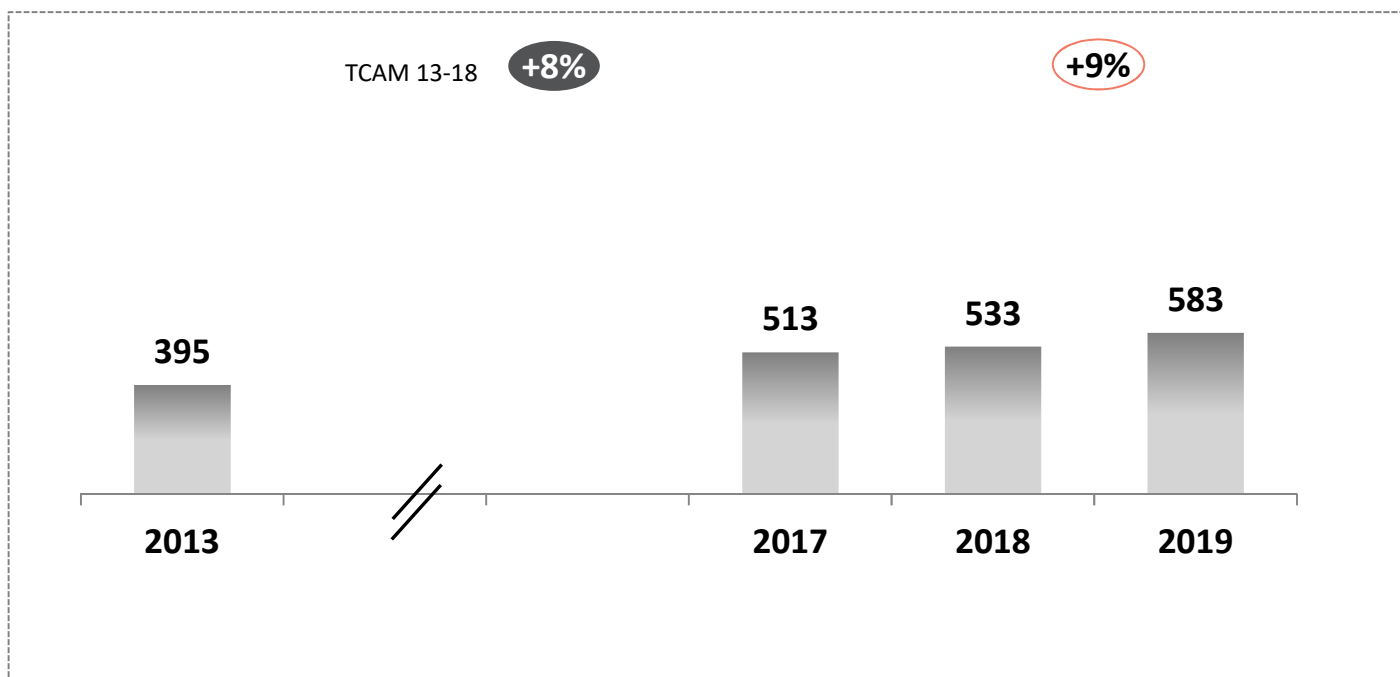
Performance de l'action Attijariwafa bank

Une contribution majeure à la bancarisation au Maroc...

X% TCAM 13-18

X% +/-

Conquête clients (En milliers de nouveaux clients)



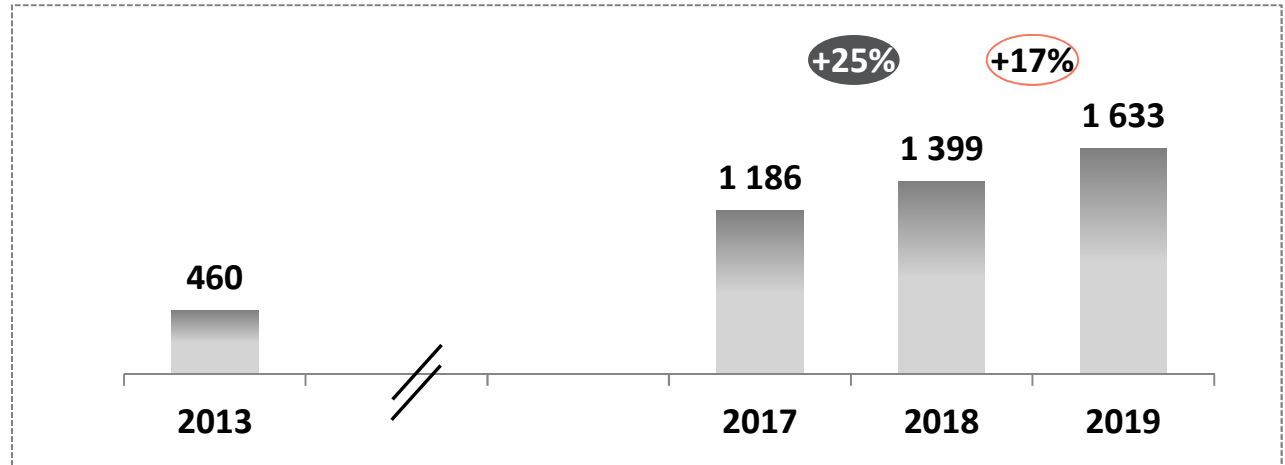
- Près de 600 mille nouveaux clients par an contribuant à développer la bancarisation et l'accès aux services financiers

... avec un focus sur l'inclusion financière et l'élargissement de l'accès aux services financiers à toutes les catégories de la population

X% TCAM 13-18

X% +/-

Nombre de clients de la Banque économique (Stock en milliers de clients)



La banque économique



Modèle permettant de garantir l'inclusion financière des clients à « revenus faibles » de manière viable économiquement

La banque participative



1 021 MDH de crédits Mourabaha octroyés* en 2019



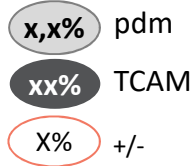
40% de pdm de financements Mourabaha



37 agences Bank Assafa

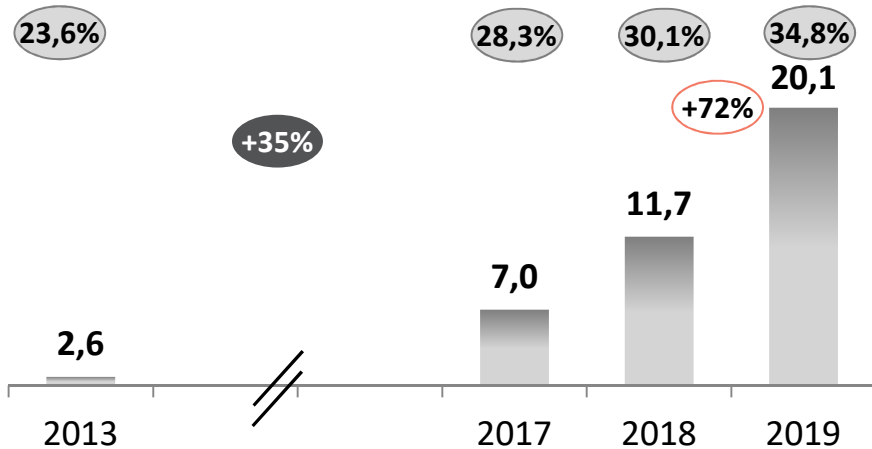
*: Biens débloqués et acquis

Amélioration continue de la qualité de service et accélération de la digitalisation au bénéfice des clients

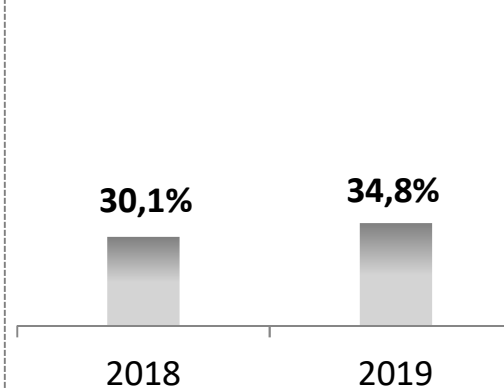


- Poursuite de l'enrichissement des plateformes digitales
- Développement de nouveaux moyens de **paiements électroniques**
- **Digitalisation des processus** de crédits aux particuliers
- Montée en puissance de la **banque 100% digitale « L'Bankalik »**

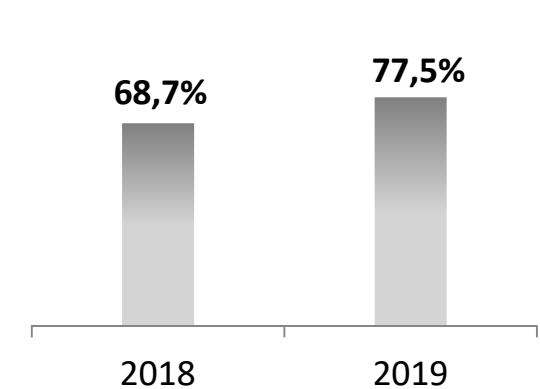
Volume des paiements électroniques (en MAD milliards)



Part de marchés dans les paiements électroniques



Part de la banque digitale dans les transactions



Amélioration continue de la qualité de service et accélération de la digitalisation au bénéfice des clients



➔ Note des utilisateurs de « Attijari Mobile » sur Play Store 4,7/5

➔ ~596 mille clients actifs en ligne

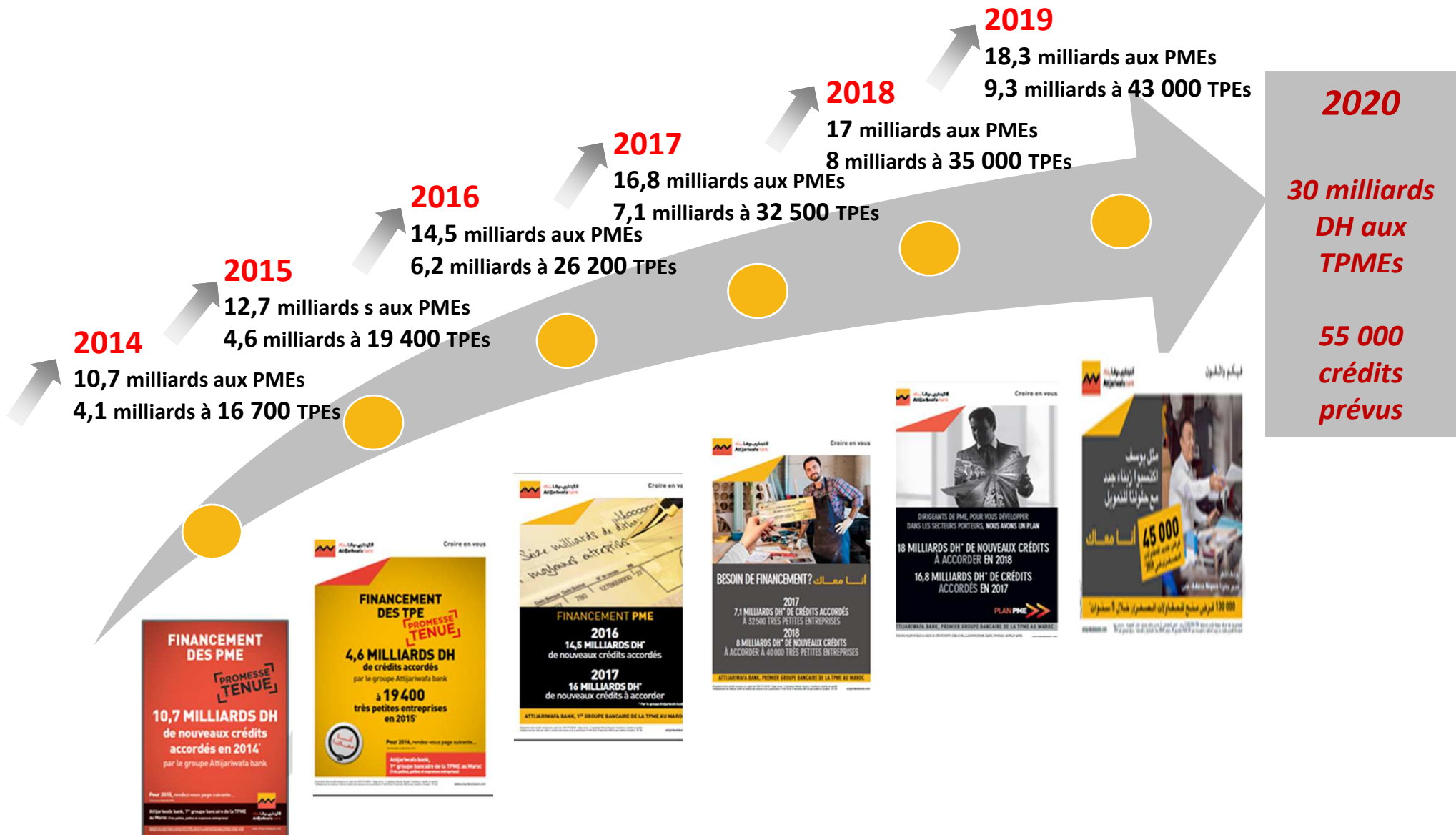
➔ Plus de 11 millions de connexions par mois

➔ ~12 millions de transactions réalisées sur le digital en 2019

➔ Succès important de la banque 100% digitale « L'Banka Lik »



Près de 200 000 crédits accordés aux TPMEs en 6 années



Accompagnement de la TPME: 200 mille nouveaux crédits TPEs distribués ces 6 dernières années au Maroc

Un accompagnement sur mesure via un dispositif de distribution large et innovant

1 136 agences et centres d'affaires

dont

200 centres spécialisés

10 centres Dar Al Moukawil



Espace LSB

Salle de formation

Salle d'informations

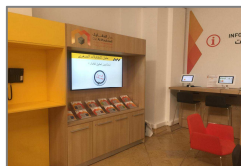
Espace B2B

- Porter une **vision sociale** pour le développement des TPEs
- **Accompagner, conseiller, offrir des séminaires** thématiques aux TPEs, notamment pour la **création d'entreprises**, le **développement de projets**, l'**accès aux marchés**, ou encore l'activation des mécanismes de l'État dédiés au soutien des TPEs
- Doter les TPEs d'espaces technologiques permettant l'exécution fluide et conviviale de leurs opérations
- Plateforme web « **DarAlMoukawil.com** » offrant une assistance et un conseil de qualité aux TPEs marocaines
- Programme « **Hub de l'entrepreneuriat** » visant l'accompagnement de porteurs de projets depuis l'idée du projet jusqu'à la création de leurs entreprises

41 Programmes Hub
580 participants
410 créations d'entreprises



11 000 entretiens de conseil et d'accompagnement
1,3 m connexions à la plateforme web, 4 500K visionnages des capsules vidéos



2 300 formations gratuites pour 25 500 TPEs



Accompagnement de la TPME: Près de 200 mille nouveaux crédits TPEs distribués ces 6 dernières années au Maroc

Soutien de l'entrepreneuriat



- Promotion du statut de l'**auto-entrepreneur** (organisation de caravanes d'inscription à travers le Royaume)
- **Organisation de la 2^{ème} édition des Trophées Ana Maak** pour créer une véritable émulation autour de l'esprit d'entreprendre
- **Organisation d'une série de séminaires** dans toutes les régions pour écouter, sensibiliser et informer les TPE et porteurs de projets
- **Organisation du « Forum de la TPE »** pour mobiliser l'écosystème entrepreneurial, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, du secteur privé ou du tissu associatifs. Ce Forum a donné lieu à l'édition des « Actes du Forum » avec de nombreuses recommandations



Soutien de la TPE en tant que fournisseur d'Attijariwafa bank

- Engagement autour des **principes d'achats responsables** (égalité des chances des fournisseurs, intégrité, transparence, lutte contre les conflits d'intérêt)
- Réduction des **délais de paiement**
- Accompagnement des **fournisseurs d'AWB**

▪ **11 000 auto-entrepreneurs enrôlés en 2019**, soit un stock de 26 600

▪ **2 000 candidats**
▪ **15 gagnants**

▪ **25 séminaires**

▪ **750 participants**
▪ **47 recommandations**

▪ **81% des fournisseurs au Maroc sont des TPMEs marocaines**

▪ **9 jours de délai de paiement en moyenne**

▪ **85% des fournisseurs satisfaits de la qualité de la relation avec Attijariwafa bank**

Lancement du plan Ana Maak en réponse aux Hautes Orientations Royales

Octobre 2019

Discours royal du 11 octobre 2019

Un appel très clair aux banques à « un engagement plus ferme [...] dans la dynamique de développement du pays »

L'appel de Sa Majesté Le Roi, Que Dieu L'assiste, a immédiatement été suivi par l'enclenchement d'un important processus de réflexion en interne qui a mobilisé des centaines de collaborateurs, de tous bords, pour réinventer notre modèle et franchir des paliers supplémentaires pour mieux servir les populations concernées

Octobre - décembre 2019

Programme « Ana Maak »

Journées portes ouvertes

Offre « Intelaka »

Février 2020

Lancement du plan Ana Maak en réponse aux Hautes Orientations Royales

Octobre 2019

Discours royal du 11 octobre 2019

Programme « Ana Maak » d'Attijariwafa Bank

Octobre - décembre 2019



Renforcer et moderniser notre plateforme de crédit pour massifier davantage le financement des TPMEs



Lancer de nouvelles offres de financement et d'inclusion financière pour adresser toutes les cibles identifiées

Décembre 2019
Février 2020



Monter en puissance, quantitativement et qualitativement le dispositif de conseil et d'accompagnement des TPMEs

Journées portes ouvertes

Offre « Intelaka »

Lancement du plan Ana Maak en réponse aux Hautes Orientations Royales

Octobre 2019
Octobre - décembre 2019
Décembre 2019
Février 2020

Discours royal du 11 octobre 2019

Programme « Ana Maak »

Journées portes ouvertes

Lancement de la campagne « Journées Portes Ouvertes » du 17 au 19 décembre



Plus de 50 000 visiteurs en 3 jours

6 millions de vues sur les réseaux sociaux



Offre « Intelaka »

Lancement du plan Ana Maak en réponse aux Hautes Orientations Royales

Octobre 2019

Discours royal du 11 octobre 2019

Programme « Ana Maak »

Journées portes ouvertes

Octobre - décembre 2019

Offre « Intelaka » : Lancée le 02 Février 2020

Décembre 2019

Lancement de l'offre « Intelak Al Moukawil » pour les TPEs et porteurs de projets sous Hautes Orientations Royales

Février 2020

تنفيذا للتوجيهات السامية لصاحب الجلالة الملك محمد السادس، نصره الله، يسعد التجاري وفا بنك الانخراط في البرنامج الوطني لمواكبة و تمويل المقاولات الصغرى و حاملي المشاريع

التجاري وفا بنك
Attjariwafa bank

فيكم واثقون



انطلاق المقاول
حامل مشروع أو مقاوله صغرى
منشأة منذ أقل من 5 سنوات

أنا معاك

قرض بنسبة فائدة 2%*
مصاريف الملف 0 درهم

*القرض متاح فقط للمقاولات الصغرى و حاملي المشاريع و منسوبة من 5 سنوات أو أقل من تاريخ التأسيس

daralmoukawil.com

التجاري وفا بنك شركة مسجلة الإسم والتسجيل 2009/996 790 بصر المجلس الجماعي، 2 شارع سفاي بجميلة، الدار البيضاء، سيجنس إليها
المجلسة العامة بتاريخ 29 ديسمبر 2019، بتاريخ 29 ديسمبر 2019، بصر المجلس، بر الوصاية - سطور التجاري وفا بنك 2019

Offre d'accompagnement MEFRA – GPBM - BAM

L'appel de Sa Majesté Le Roi, Que Dieu L'assiste, a immédiatement été suivi par l'enclenchement d'un important process de réflexion entre le MEFRA, le GPBM et BAM, en vue de franchir des paliers supplémentaires dans l'accompagnement des TPME et porteurs de projets

Lancement d'un fonds de MAD 6 milliards, provenant de l'Etat et du secteur bancaire et de MAD 2 milliards issus du fonds Hassan 2 (soit un total de MAD 8 milliards), avec l'élaboration d'une nouvelle offre de garantie et de cofinancement au niveau de la CCG, qui a été déployée par les banques pour accélérer le financement des TPMEs, porteurs de projets, exportateurs...

Plan multilatéral



Garantie des crédits bancaires destinés à financer la création

Prêts d'honneur pour stimuler la création d'entreprises

Soutien des entreprises opérantes dans les écosystèmes et connaissant des difficultés

Offres de garantie et de co-financement pour encourager les exportateurs

Offres de co-financement des projets verts

Renforcement des mécanismes de garanties existants

Mobilisation du secteur bancaire

Secteur bancaire



Le secteur bancaire, dans la continuité des dispositifs déployés en faveur des TPMEs, auto-entrepreneurs et porteurs de projets, se mobilise pour dérouler, au sein de chaque banque, des programmes d'accélération du développement de ces cibles.

Renforcement des plateformes de crédits pour massifier et industrialiser la distribution des crédits aux TPMEs

Adresser de manière spécifique et plus volontariste les segments des auto-entrepreneurs, créateurs d'entreprises et petits exportateurs en termes de financement

Lancer des offres de bancarisation, de financiarisation et d'inclusion financière pour améliorer l'accès à la banque pour les catégories les moins favorisées

Déployer un dispositif de services non financiers pour accompagner les auto-entrepreneurs et porteurs de projets à travers toutes les phases de leur cycle de vie

Lancement de l'offre « Intelak »

- ✓ Crédit à 2% (1,75% pour le rural)
- ✓ Sans frais de dossiers
- ✓ Sans garanties personnelles

Sommaire

Contribution au développement économique et social



Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2019

Comptes sociaux au 31 décembre 2019

Covid-19: Contexte et projections des principaux ratios réglementaires

Performance de l'action Attijariwafa bank

Chiffres clés du groupe Attijariwafa bank au 31 décembre 2019

Comptes consolidés

Total bilan	MAD 533 Mrds	PNB	MAD 23,5 Mrds	20 602 collaborateurs
	+4,4%		+4,9%	
Total épargne*	MAD 476 Mrds	Résultat d'exploitation	MAD 10,7 Mrds	
	+3,5%		+7,3%	
Total crédits**	MAD 324 Mrds	RNC	MAD 7,0 Mrds	25 pays de présence
	+6,1%		+3,2% +8,1%***	
Fonds propres consolidés	MAD 54 Mrds	RNPG	MAD 5,8 Mrds	10,2 millions de clients
	+6,8%		+1,9% +8,7%***	

(*) Total dépôts clientèle consolidés+ encours de gestion d'actifs + encours de bancassurance

(**) crédits consolidés nets de provisions

(***) Eléments impactant les comptes consolidés en 2019 pour la première fois:

- Entrée en vigueur du nouvel impôt sur la cohésion sociale au Maroc (BMET, SFS et Assurance)
- Retraitements IFRS relatifs à l'impact sur le compte de résultats de la décote consentie aux salariés au titre de l'augmentation de capital qui leur a été réservée en décembre 2018 (BMET, SFS et Assurance)
- Application de la norme IFRS 16 (BMET, SFS, Assurance et BDI)
- Application de la norme IFRIC 23 (BMET, SFS, Assurance et BDI)
- Première consolidation de Bank Assafa (BMET)

Éléments exceptionnels ou impactant les comptes pour la 1^{ère} fois

Principaux éléments	Périmètre de l'impact	Impact	
		Impact RNPG (MDH)	Impact croissance RNPG
▪ Entrée en vigueur du nouvel impôt sur la cohésion sociale au Maroc	BMET, SFS et Assurance	-156	-2,7 pts
▪ Retraitements IFRS relatifs à l'impact sur le compte de résultats de la décote consentie aux salariés au titre de l'augmentation de capital qui leur a été réservée en décembre 2018	BMET, SFS et Assurance	-88	-1,5 pt
▪ Entrée en vigueur de la norme IFRS 16	BMET, SFS, Assurance et BDI	-35	-0,6 pt
▪ Entrée en vigueur de la norme IFRIC 23	BMET, SFS, Assurance et BDI	-20	-0,3 pt
▪ Première consolidation de Bank Assafa	BMET	-89	-1,6 pt
▪ Total		-388	-6,8 pts

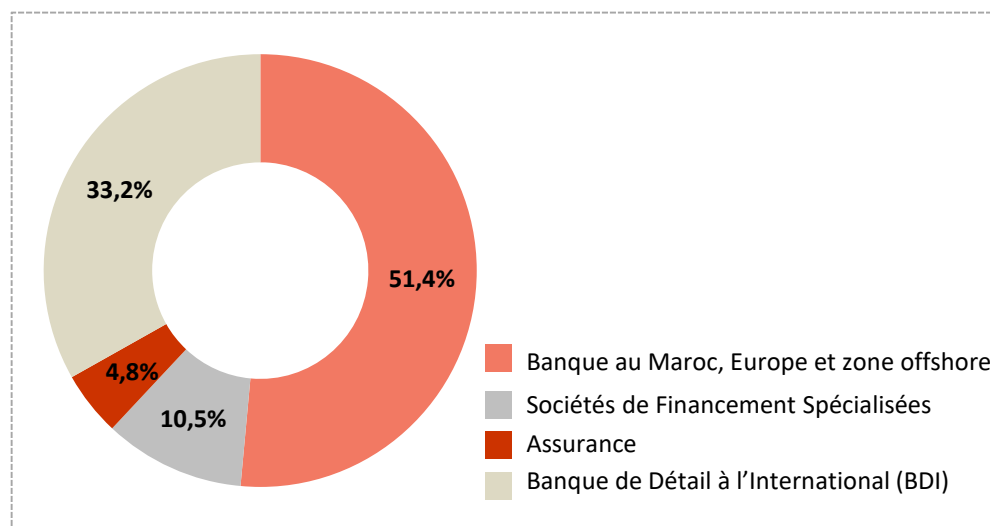
Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2019

PNB consolidé

(En milliards DH)	2019	Poids	VAR
PNB consolidé	23,5	100,0%	+4,9%
Marge d'intérêt	14,9	63,6%	+6,7%
Marge sur commissions	5,1	21,9%	+2,3%
Résultat des activités de marché	3,7	15,8%	-3,4%
Résultat des autres activités	-0,3	-1,4%	NA

- **PNB consolidé** en accroissement de **4,9%** tiré par l'ensemble des pôles d'activité: BMET (+6,8%), SFS (+4,0%), Assurance (+7,9%) et BDI (+1,4%)
- Progression soutenue de la marge d'intérêt (+6,7%) en lien avec la croissance notable des encours de crédits (+6,1%)

Répartition du PNB par pôle d'activité



Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2019

X%

Var.

Résultat d'exploitation consolidé

(En milliards DH)	2019	(%)
Charges générales d'exploitation*	11,2	+4,8%
Résultat brut d'exploitation	12,2	+5,1%
Coût du risque	1,6	-7,8%
Résultat d'exploitation	10,7	+7,3% (+9,7%**)

(*) y.c. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

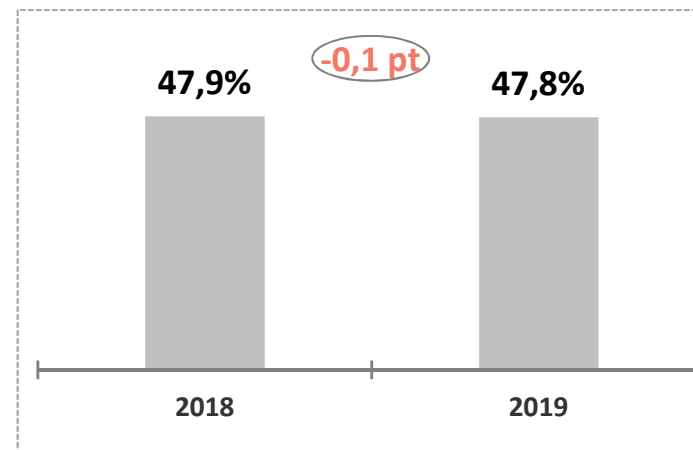
(**) Eléments impactant les comptes consolidés en 2019 pour la première fois:

- Retraitements IFRS relatifs à l'impact sur le compte de résultats de la décote consentie aux salariés au titre de l'augmentation de capital qui leur a été réservée en décembre 2018 (BMET, SFS et Assurance)
- Application de la norme IFRS 16 (BMET, SFS, Assurance et BDI)
- Première consolidation de Bank Assafa (BMET)

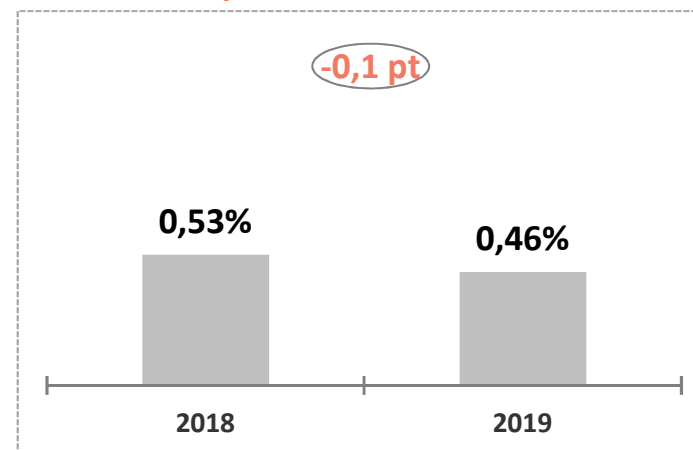
- Des charges générales d'exploitation contenues (+4,8%) et ce en dépit des différents investissements consentis par le Groupe
- Baisse du coût du risque à 0,46%
- Amélioration du taux de couverture (95% en 2019)¹

(1) Provisions du bilan bucket 1, bucket 2 et bucket 3 rapportées au stock de créances en souffrance

Coefficient d'exploitation

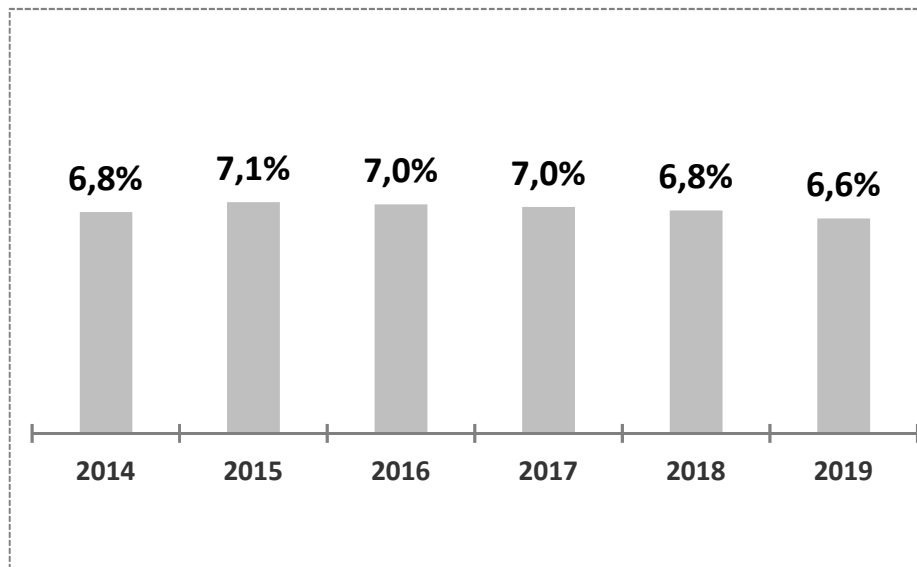


Coût du risque

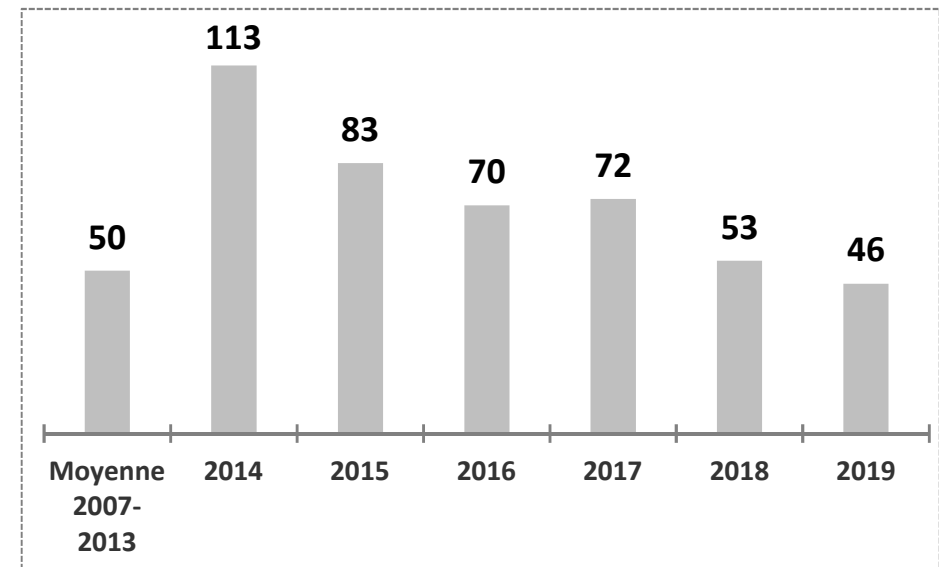


Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2019

Taux de contentialité



Coût du risque (en pbs)



Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2019

X% +/-

Xx% Contribution au crédit clientèle net (fin de période)

+

+

=

BMET

Sociétés de Financement Spécialisées

Banque de Détail à l'International

AWB (crédits consolidés)

(En milliards de DH)

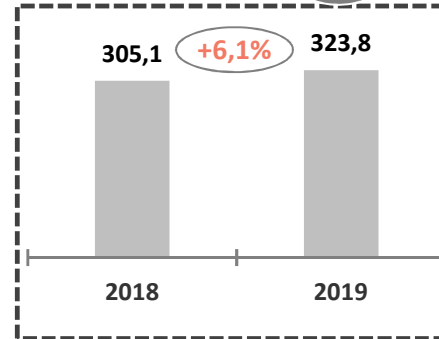
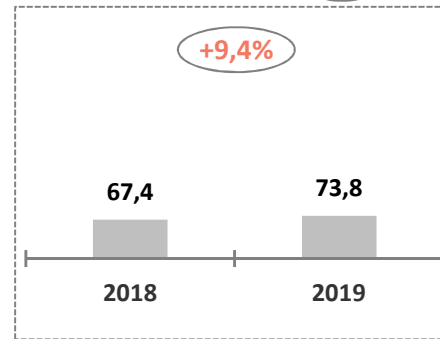
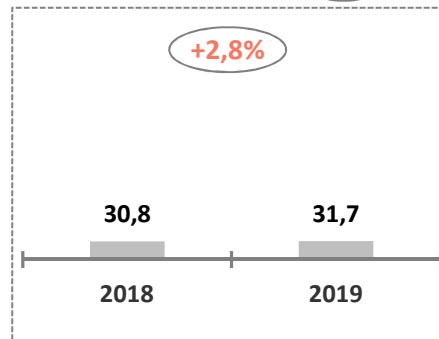
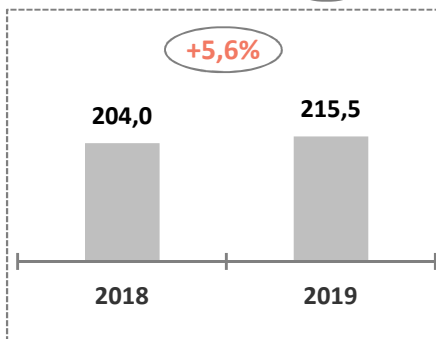
67%

10%

23%

100%

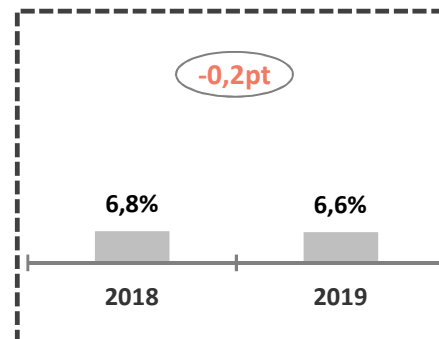
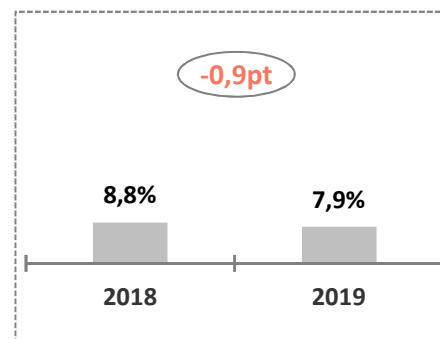
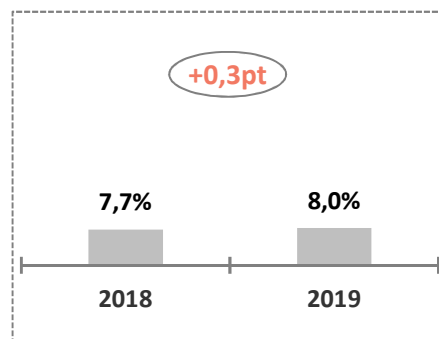
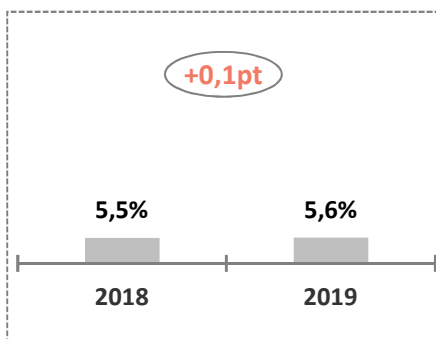
Crédits clientèle



+6.8% at a constant exchange rate

+5.6% at a constant exchange rate

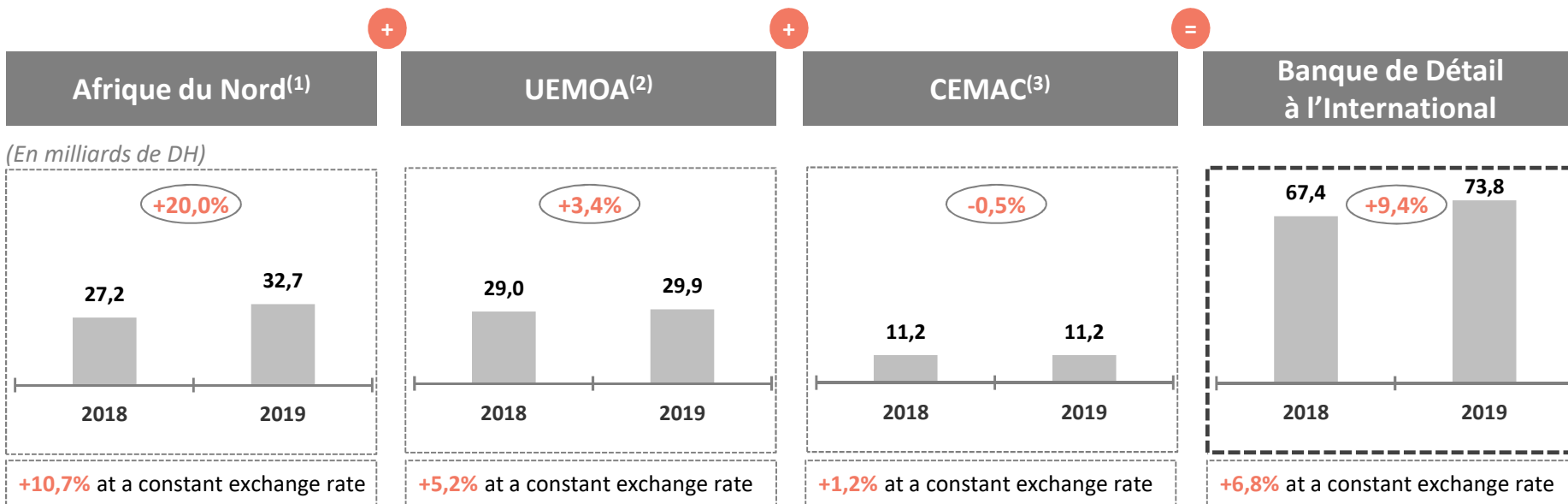
Taux de contentialité



Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2019

X% +/-

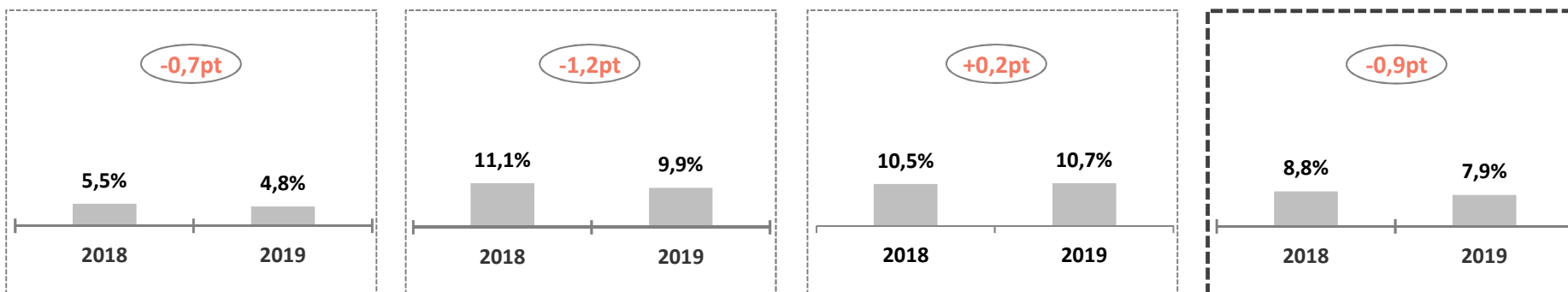
Crédits clientèle



Attijariwafa bank Egypt: **+20,8%****

Attijari bank Tunisie : **+6,4%****

Taux de contentialité



(1) Afrique du Nord: Tunisie, Mauritanie et Egypte

(2) UEMOA : Sénégal, Mali, Côte-d'Ivoire et Togo

(3) CEMAC : Cameroun, Congo et Gabon

(*) BDI: Banque de Détail à l'International

(**) A cours de change constant

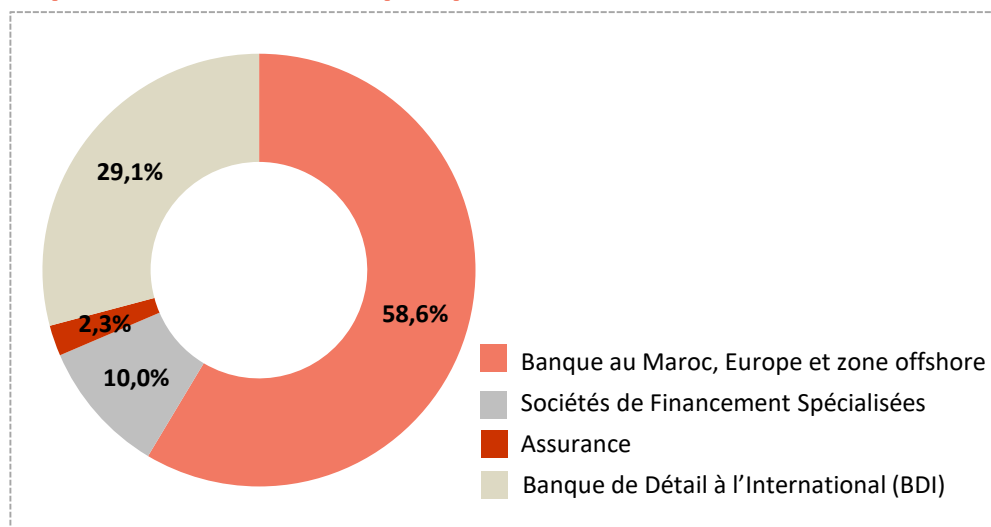
Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2019

RNPG consolidé

(En milliards DH)	2019	(%)
Résultat net	7,0	+3,2% (+8,1%*)
Résultat net part du groupe	5,8	+1,9% (+8,7%*)
RoE	14,8%	-
RoA	1,3%	-

- Evolution du RN de **+3,2%** (+8,1% hors éléments exceptionnels*)
- Evolution du RNPG de **+1,9%** (+8,7% hors éléments exceptionnels*)
- **Rentabilité financière aux meilleures normes:**
RoE de **14,8%** et RoA de **1,3%**

Répartition du RNPG par pôle d'activité



(*) Eléments impactant les comptes consolidés en 2019 pour la première fois:

- Entrée en vigueur du nouvel impôt sur la cohésion sociale au Maroc (BMET, SFS et Assurance)
- Retraitements IFRS relatifs à l'impact sur le compte de résultats de la décote consentie aux salariés au titre de l'augmentation de capital qui leur a été réservée en décembre 2018 (BMET, SFS et Assurance)
- Application de la norme IFRS 16 (BMET, SFS, Assurance et BDI)
- Application de la norme IFRIC 23 (BMET, SFS, Assurance et BDI)
- Première consolidation de Bank Assafa (BMET)

Principaux contributeurs au RNPG au 31 décembre 2019

En millions de DH

	Contributions 2019	Poids en %	Evolution	Evolution (hors éléments exceptionnels*)
BMET	3 405	58,6%	+1,2%	+10,3%
- Dont Banque au Maroc	3 419	58,8%	+4,8%	+11,3%
BDI	1 695	29,1%	+1,5%	+3,8%
- Afrique du Nord ⁽¹⁾	623	10,7%	+1,4%	+6,1%
- UEMOA ⁽²⁾ et CEMAC ⁽³⁾	1 071	18,4%	1,6%	+2,5%
SFS	583	10,0%	+6,8%	+13,4%
Assurance	133	2,3%	+4,0%	+11,2%
RNPG	5 816		+1,9%	8,7%

(1) Afrique du Nord: Tunisie, Mauritanie et Egypte

(2) UEMOA : Sénégal, Mali, Côte-d'Ivoire et Togo

(3) CEMAC : Cameroun, Congo et Gabon

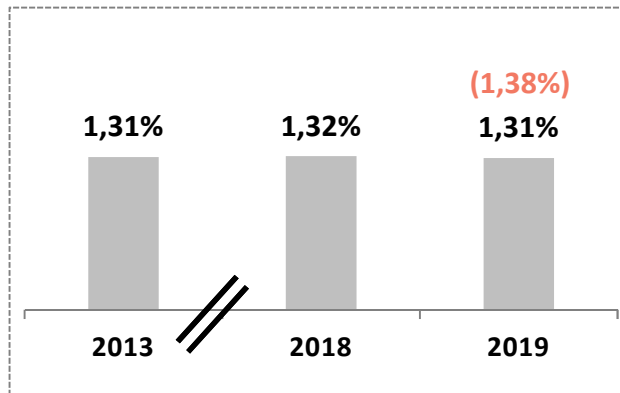
(*) Eléments impactant les comptes consolidés en 2019 pour la première fois :

- Entrée en vigueur du nouvel impôt sur la cohésion sociale au Maroc (BMET, SFS et Assurance)
- Retraitements IFRS relatifs à l'impact sur le compte de résultats de la décote consentie aux salariés au titre de l'augmentation de capital qui leur a été réservée en décembre 2018 (BMET, SFS et Assurance)
- Application de la norme IFRS 16 (BMET, SFS, Assurance et BDI)
- Application de la norme IFRIC 23 (BMET, SFS, Assurance et BDI)
- Première consolidation de Bank Assafa (BMET)

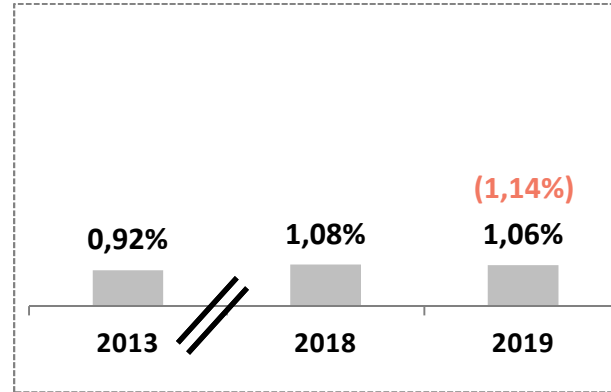
RoA par pôle d'activité

X% +/-

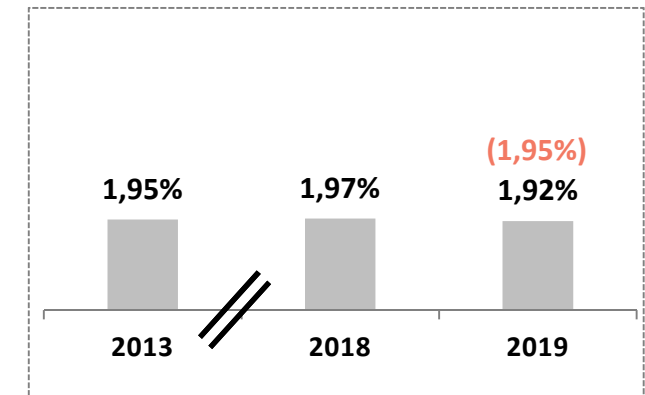
RoA



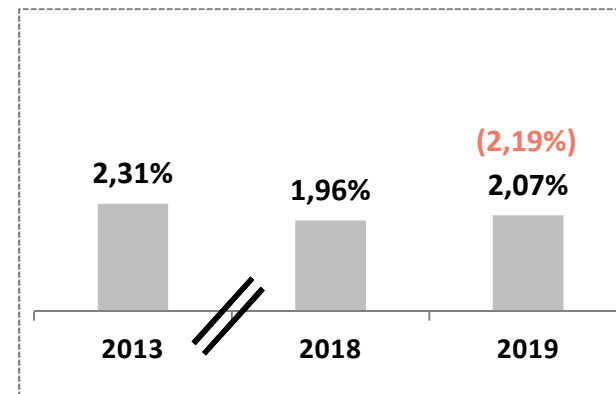
BMET



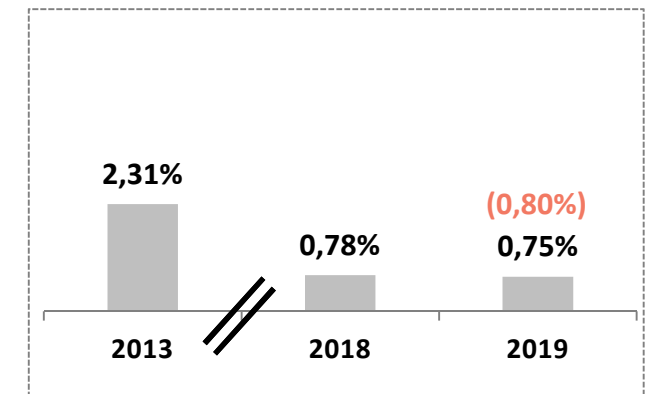
Banque de Détail à l'International



Sociétés de Financement Spécialisées



Assurance



(xx%): Hors éléments impactant les comptes consolidés en 2019 pour la première fois:

- Entrée en vigueur du nouvel impôt sur la cohésion sociale au Maroc (BMET, SFS et Assurance)
- Retraitements IFRS relatifs à l'impact sur le compte de résultats de la décote consentie aux salariés au titre de l'augmentation de capital qui leur a été réservée en décembre 2018 (BMET, SFS et Assurance)
- Application de la norme IFRS 16 (BMET, SFS, Assurance et BDI)
- Application de la norme IFRIC 23 (BMET, SFS, Assurance et BDI)
- Première consolidation de Bank Assafa (BMET)

Sommaire

Contribution au développement économique et social

Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2019



Comptes sociaux au 31 décembre 2019

Covid-19: Contexte et projections des principaux ratios réglementaires

Performance de l'action Attijariwafa bank

Principaux contributeurs au RNPG

1- Attijariwafa bank (social)

Part dans le RNPG en 2019	58,8%
Evolution de la contribution au RNPG	+4,8%

Résultats sociaux au 31 décembre 2019

(En millions de Dhs)	déc-19	(%)
Produit net bancaire	12 844	+5,4%
- Marge d'intérêt	7 854	+6,9%
- Résultat des opérations de crédit-bail et de location	141	+18,4%
- Marge sur commissions	1 937	+6,9%
- Résultats des opérations de marché	2 574	+5,1%
- Divers autres produits bancaires	1 668	+3,5%
- Divers autres charges bancaires	1 329	+15,3%
Charges générales d'exploitation	4 935	+4,6%
Résultat brut d'exploitation	7 982	+5,9%
Dotations nettes des reprises aux provisions	865	+10,2%
Résultat net	4 840	+5,1%

(*) coût du risque / encours moyens des crédits

Comptes sociaux

- Hausse de **5,4%** du **PNB** grâce à la progression de la marge d'intérêt (**+6,9%**), de la marge sur commissions (**+6,9%**) et des résultats des opérations de marché (**+5,1%**)
 - **Croissance maîtrisée des charges d'exploitation (+4,6%)** malgré les investissements consentis dans le cadre du déploiement du plan stratégique « **Énergies 2020** »
 - **Coût du risque*** en quasi-stagnation à **0,35%** en 2019 contre **0,34%** en 2018
 - Bonne orientation des **indicateurs d'efficience opérationnelle et de rentabilité** : coefficient d'exploitation à **38,4%**, RoE de **12,5%** et RoA de **1,3%**
- #### Contribution aux comptes consolidés
- Hausse de **6,2%** de la **contribution au PNB consolidé** et hausse de **4,8%** de la **contribution au RNPG**

Principaux contributeurs au RNPG

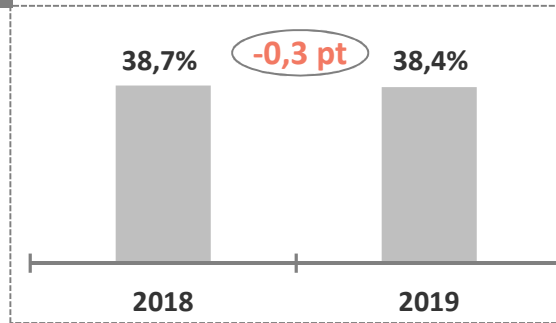
1- Attijariwafa bank (social)

X% Var.

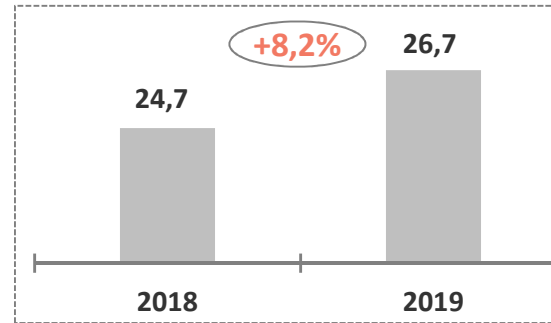
Ratios

PRODUCTIVITE

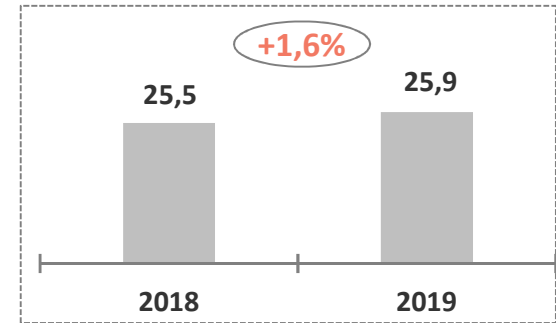
Coefficient d'exploitation



Productivité: Crédits par décaissement Moyens/effectif (en MDH)

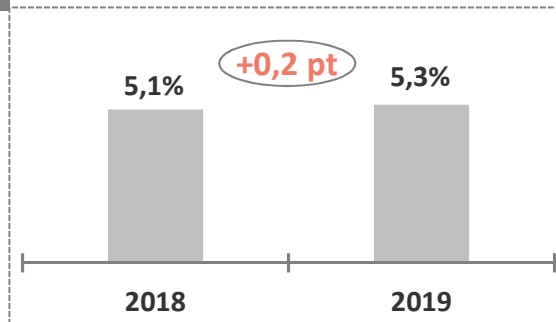


Productivité: Dépôts moyens/effectif (en MDH)

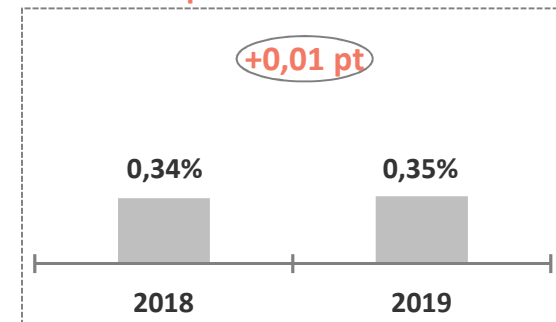


RISQUE

Taux de contentialité

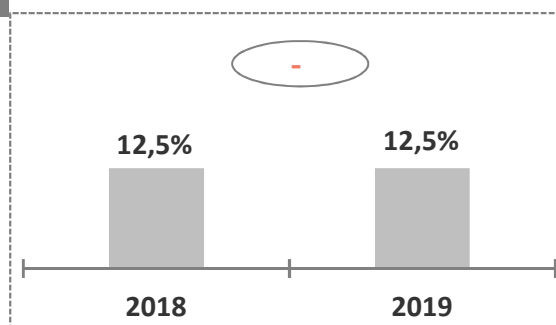


Coût du risque net



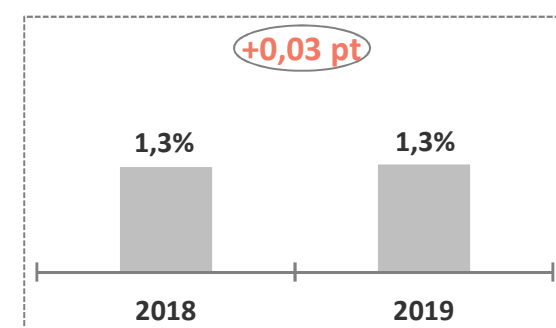
RENTABILITE

RoE



- RoE = Résultat Net / Fonds Propres hors RN de la période
- RoA = Résultat Net / Total Bilan

RoA



Sommaire

Contribution au développement économique et social

Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2019

Comptes sociaux au 31 décembre 2019



Covid-19: Contexte et projections des principaux ratios réglementaires

Performance de l'action Attijariwafa bank

Panorama des mesures prises par les différents pays

Le Maroc compte parmi les pays d'Afrique à avoir mis en place un nombre important de mesures réglementaires pour faire face à la crise Covid-19

Mesures prises	USA	Zone UE	UK	Egypte	Tunisie	Zone CEMAC	Zone UEMOA	Maroc
Report des échéances de crédit, ou négociation de facilités de paiements	X	X	X	X	X		X	X
Soutien aux ménages	X	X	X					X
Encouragement et/ou mesures de facilitation de l'accès au crédit	X	X	X					X
<u>Banque Centrale</u> : Facilités accordées aux banques pour la gestion de la liquidité (dont assouplissement des conditions d'éligibilité des collatéraux)	X	X	X		X	X	X	X
<u>Banque Centrale</u> : injection de liquidité	X	X	X		X	X	X	X
<u>Banque Centrale</u> : Baisse des taux d'intérêt	X		X	X	X	X	X	X
Interdiction de distribution ou encouragement à la suspension de dividendes, bonus	X	X	X		X			X
Programme de rachat d'actifs (QE – assouplissement quantitatif) – Achat de dette publique	X	X	X					
Programme de rachat d'actifs (QE – assouplissement quantitatif) – achat de dette privée	X (Investment grade & high yield)	X (Investment grade seulement)	X (Investment grade seulement)					
Assouplissements des exigences réglementaires et/ou comptable	X	X	X			X	X	X

Avril, 2020

Juin, 2020

« DAMANE OXYGENE »

« DAMANE RELANCE »

Objet

- Crédit de trésorerie exceptionnel en faveur des TPME impactées par la crise Covid-19 pour financer les charges courantes (salaires, fournisseurs...)

- Crédit à long terme pour financer la relance de l'activité économique des entreprises

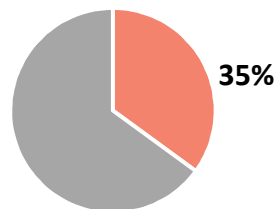
Principales caractéristiques

- 3 mois de charges courantes
- Garanti à hauteur de 95% par l'Etat
- Taux : taux directeur + 200 pbs
- Maturité : 9 mois (peut atteindre 5 ans)

- 1 à 1,5 mois de chiffre d'affaires
- Garanti à hauteur de 80% à 100% par l'Etat
- Taux : taux directeur + 200 pbs
- Maturité : 7 ans

Part de marché de AWB

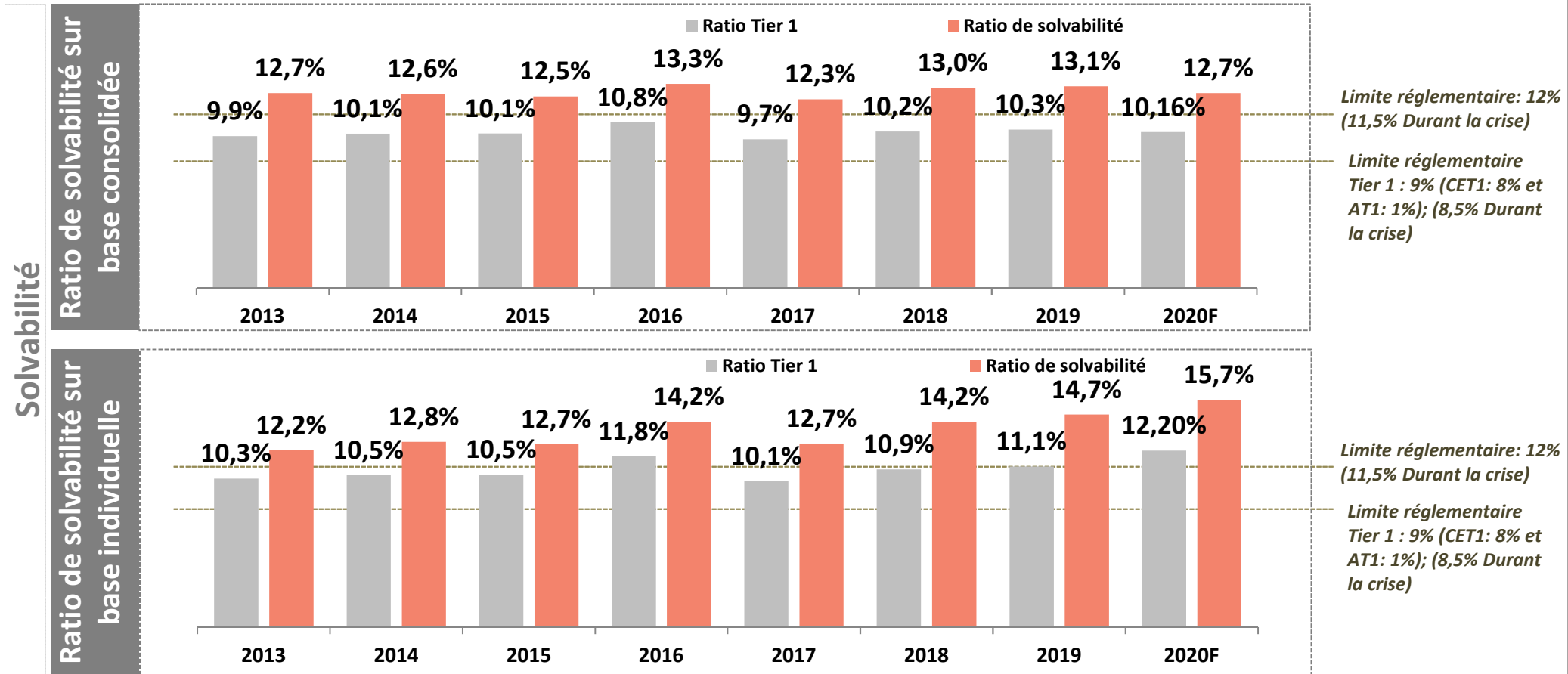
- Total crédit accordé MAD15 Mrds (Part de marché de AWB: 35%)



- Cible: MAD 62 Mrds pour le total secteur

(*) Ministère des Finances

Projection des principaux ratios réglementaires



■ **Juin 20 – Emissions en cours:**

- de **MAD 1.0 Mrd AT1 (230 -250 pbs de prime de risque)**
- Emission de **MAD 0.5 Mrd de Tier2 (50 pbs de prime de risque)**

(*) Minimum requis en 2020: 8,5% de Tier1 et 11,5% de CAR

Actifs liquides de AWB

Actifs liquides (HQLA)

en MAD Mrds



XX% Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Sommaire

Contribution au développement économique et social

Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2019

Comptes sociaux au 31 décembre 2019

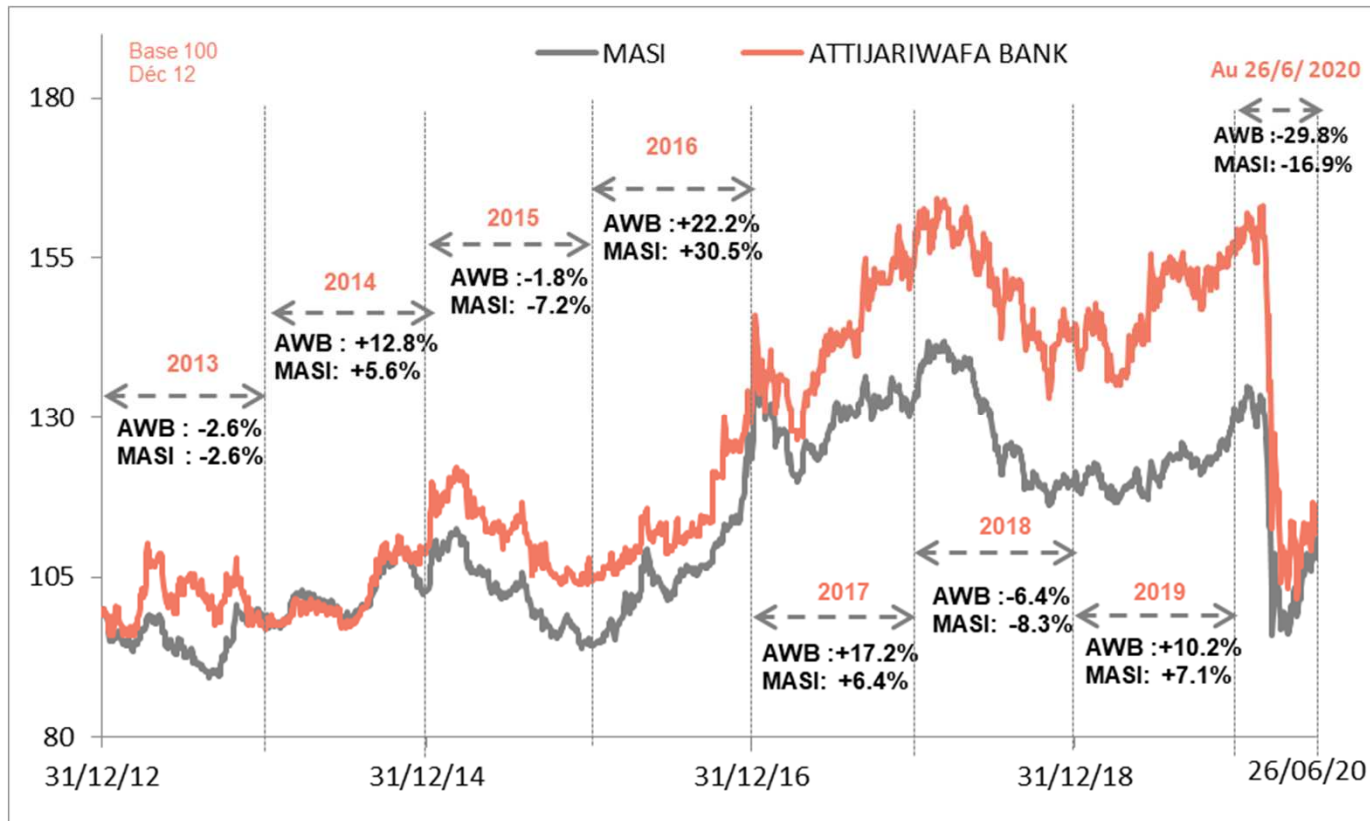
Covid-19: Contexte et projections des principaux ratios réglementaires



Performance de l'action Attijariwafa bank

Performance de l'action Attijariwafa bank

Attijariwafa bank vs MASI du 31-12-2012 au 26-06-2020



- Cours au 31 décembre 2019:
MAD 499
- Première capitalisation du secteur bancaire et 2^{ème} du Royaume : **104,7 milliards DH**
- Une hausse de l'action Attijariwafa bank de **10,2%** contre **5,6%** pour le secteur bancaire et de **7,1%** pour le **MASI**

Surperformance par rapport au MASI de 29,4 points entre 31-12-2012 et 31-12-2019

Indicateurs boursiers d'Attijariwafa bank

Attijariwafa bank	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	26/06/2020
Cours	484	453	499	350,1
Plus haut	500	514	499	511
Plus bas	396	416,5	423	318,1
P/B (*)	2,3x	2,1x	2,2x	-
PER (*)	18,3x	16,7x	18,0x	-
DY	2,58%	2,87%	-	-
Nombre d'actions	203 527 226	209 859 679	209 859 679	209 859 679
Capitalisation boursière (**)	98 507	95 066	104 720	73 472

(*) Le PER et le P/B sont calculés sur la base du résultat net part du groupe et des Fonds propres part du groupe

PER = Cours / BPA de l'année en cours; P/B = Cours / FPPG de l'année en cours par action; DY = Dividende / cours de l'action

(**) en millions de dirhams

Déroulé de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Ouverture de séance par le Président et constitution du bureau
- Lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Présentation d'une synthèse du rapport d'activité 2019
- ▶ **▪ Lecture du rapport général et du rapport spécial des CAC**
- Lecture de la proposition d'affectation du résultat
- Débat
- Lecture des résolutions et vote de l'Assemblée Générale

Déroulé de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Ouverture de séance par le Président et constitution du bureau
- Lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Présentation d'une synthèse du rapport d'activité 2019
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des CAC
- ▶ **▪ Lecture de la proposition d'affectation du résultat**
- Débat
- Lecture des résolutions et vote de l'Assemblée Générale

Affectation du résultat

- Assemblée Générale Ordinaire -

Projet d'affectation du résultat net social

(En millions de dirhams)

▪ Résultat net social de l'exercice	4 840,1
- Mise en réserve légale	6,3
▪ Résultat net après mis en réserve légale	4 833,8
- Report des exercices précédents	1 876,2
▪ Bénéfice distribuable	6 710,0
▪ Mise en réserve extraordinaire	-
▪ Report à nouveau	6 710,0

Déroulé de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Ouverture de séance par le Président et constitution du bureau
- Lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Présentation d'une synthèse du rapport d'activité 2019
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des CAC
- Lecture de la proposition d'affectation du résultat
- ▶ **▪ Débat**
- Lecture des résolutions et vote de l'Assemblée Générale

Déroulé de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Ouverture de séance par le Président et constitution du bureau
- Lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Présentation d'une synthèse du rapport d'activité 2018
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des CAC
- Lecture de la proposition d'affectation du résultat
- Débat
- ▶ **▪ Lecture des résolutions et vote de l'Assemblée Générale**

Lecture des résolutions et vote de l'Assemblée Générale Ordinaire (1/6)

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, approuve expressément les états de synthèse dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états ou résumées dans ces rapports se soldant par un bénéfice net de **4 840 111 161,33 dirhams**.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20/05, la loi 78-12 et la loi 20-19, approuve successivement les conventions qui y sont mentionnées.

Lecture des résolutions et vote de l'Assemblée Générale Ordinaire (2/6)

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 4 840 111 161,33 dirhams comme suit :

▪ Résultat net social de l'exercice	4 840 111 161,33
- Mise en réserve légale	6 332 453,00
▪ Résultat net après mise en réserve légale	4 833 778 708,33
- Report des exercices précédents	1 876 195 553,91
▪ Bénéfice distribuable	6 709 974 262,24
▪ Mise en réserve extraordinaire	
▪ Report à nouveau	-
	6 709 974 262,24

Lecture des résolutions et vote de l'Assemblée Générale Ordinaire (3/6)

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère aux membres du Conseil d'Administration, quitus définitif et sans réserve, de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et aux Commissaires aux Comptes pour leur mandat durant ledit exercice.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020 à 5 200 000,00 DH.

Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les mandats d'Administrateur de Monsieur Mohamed El Kettani, de Monsieur Aldo Olcese Santonja et de Santusa Holding venaient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler les dits mandats pour la durée statutaire de six années, qui expirera par conséquent le jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Lecture des résolutions et vote de l'Assemblée Générale Ordinaire (4/6)

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat triennal des Commissaires aux Comptes Ernst&Young et Deloitte vient à expiration. L'Assemblée Générale décide de les reconduire aux titres des exercices clos au 31 décembre 2020, 2021 et 2022.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 293 de la Loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée :

Autorise, en application des dispositions des articles 292 et suivants de la Loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, l'émission par Attijariwafa bank, en une ou plusieurs fois, avec ou sans appel public à l'épargne et pendant une période de 4 ans à compter de la présente assemblée expirant le 29 juin 2024, d'obligations, subordonnées ou non subordonnées, assorties ou non de garanties et/ou de sûretés, pour un montant nominal maximum de dix milliards (10.000.000.000) de dirhams.

Délègue, en vertu de l'article 294 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, pendant une période de 4 ans à compter de la présente assemblée expirant le 29 juin 2024 sur ses seules décisions, aux époques, conditions et selon les modalités qu'il jugera convenables reprises dans un contrat d'émission, à une ou plusieurs émissions de ces obligations et arrêter la nature, et l'ensemble des modalités et caractéristiques de chacune des émissions, y compris, s'il y a lieu, décider de la nature subordonnée ou non subordonnée de ces obligations,

Huitième résolution

décider de conférer une garantie ou des sûretés aux obligations à émettre, et d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités requises, et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Prend acte qu'en cas de plusieurs émissions, chaque émission sera considérée comme un emprunt obligataire au sens de l'article 298 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée et que le montant de chaque émission pourra être limité au montant effectivement souscrit à l'expiration du délai de souscription. L'autorisation conférée au Conseil d'Administration couvre, avec faculté de subdélégation, tous les pouvoirs nécessaires à l'émission des obligations ainsi que le cas échéant pour y surseoir, notamment :

- déterminer les dates d'émission des obligations ;
- arrêter les conditions et modalités d'émission des obligations ;
- limiter le montant de l'émission aux souscriptions effectivement reçues ;
- fixer la date de jouissance des titres à émettre ;
- fixer le taux d'intérêt des obligations et les modalités de paiement des intérêts ;
- fixer le prix et les modalités de remboursement des obligations ;
- fixer les modalités dans lesquelles sera assurée la préservation des droits des obligataires et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et notamment désigner le mandataire provisoire représentant la masse des obligataires ;
- et plus généralement, prendre toute disposition utile et conclure tout accord pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées.

Lecture des résolutions et vote de l'Assemblée Générale Ordinaire (6/6)

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration du 7 mai 2020, nomme en qualité de nouvel Administrateur, Monsieur Azdine EL Mountassir Billah pour la durée statutaire de six années, qui expirera par conséquent le jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Lecture des résolutions et vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire (1/4)

Première résolution

L'Assemblée générale Extraordinaire, statuant conformément aux dispositions légales et statutaires de quorum et de majorité requises, et en prenant acte des délibérations du Conseil d'Administration tenu le 24 février 2020, décide la conversion des actions au porteur constituant le capital en actions nominatives.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant conformément aux dispositions légales et statutaires de quorum et de majorité requises, et en prenant acte des délibérations du Conseil d'Administration tenu le 7 mai 2020, décide que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dont les conditions sont fixées par l'article 50 bis de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que complétée et modifiée.

Troisième résolution

En conséquence de l'adoption des deux résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide la modification corrélative des articles 7, 8, 29.1, 29.4 (dernier paragraphe) 29.9, 32.5 des statuts de la société comme suit :

« Article 7 - Forme des actions

Les actions sont toutes nominatives.

Troisième résolution (suite 1)

Article 8 - Certificats et titres d'actions

Les actions sont matérialisées par une inscription en compte au nom de leur propriétaire auprès de la société, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 35-96 relatives à la création d'un dépositaire central à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs.

Article 29 : Règles générales (assemblées générales d'actionnaires) 29.1

Les actionnaires de la société se réunissent en Assemblées Générales, Ordinaires ou Extraordinaires, et en Assemblées Spéciales dans les conditions fixées par la loi, sous réserve des dispositions particulières ci-après. Pour pouvoir assister ou se faire représenter aux Assemblées Générales, les actionnaires doivent s'inscrire sur le registre des actions nominatives ou produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement dépositaire agréé, avant l'expiration d'un délai de cinq jours précédant la tenue de l'Assemblée.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents, permettant leur identification selon les conditions fixées par la législation en vigueur.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou l'un des Vice-présidents ou, à défaut, par un autre Administrateur délégué par le Conseil.

29.4 Composition

Les Actionnaires peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale sur simple justification de leur identité, à condition d'être inscrits sur le registre des actions nominatives ou produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement dépositaire agréé, avant l'expiration d'un délai de cinq jours précédant la tenue de l'Assemblée.

Troisième résolution (suite 2)

29.9 Procès-verbaux

Si la réunion de l'Assemblée Générale qui est tenue par visioconférence est perturbée par un incident technique, le procès-verbal doit en faire état.

Article 32 : Assemblées d'obligataires

32.5 Quorum et majorité

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les obligataires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents, permettant leur identification selon les conditions qui sont fixées par la législation en vigueur.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les obligataires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les obligataires présents ou représentés.»

Tout obligataire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire et ce dans les conditions qui sont prévues par l'article 29.8 ci-dessus.

Le reste demeure sans changement.

Lecture des résolutions et vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire (4/4)

Quatrième résolution : Pouvoirs en vue de formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Annexes

Expositions, staging & couverture

En millions de DH, chiffres au 31-12-19

GROUPE	Expositions brutes de provisions*			
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
Crédits clientèle	294 573	28 064	22 971	345 608
EPS	140 870	9 207	496	150 572
Total (31 Déc. 2019)	435 443	37 271	23 467	496 181
Total (31 Déc. 2018)	400 795	39 482	23 171	463 449

Taux de couverture			
Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
0,8%	14,9%	67,0%	6,3%
0,4%	3,3%	20,5%	0,6%
0,6%	12,0%	66,1%	4,6%
0,6%	11,6%	64,7%	4,8%

Dont Banque au Maroc	Expositions brutes de provisions*			
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
Crédits clientèle	185 535	20 795	12 623	218 953
EPS	122 537	8 674	361	131 572
Total (31 Déc. 2019)	308 073	29 469	12 983	350 525
Total (31 Déc. 2018)	285 704	32 786	12 618	331 108

Taux de couverture			
Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
0,5%	15,0%	62,5%	5,5%
0,2%	2,3%	9,9%	3,2%
0,4%	11,3%	61,1%	3,6%
0,4%	10,3%	58,8%	3,6%

Dont BDI	Expositions brutes de provisions*			
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
Crédits clientèle	68 830	5 047	6 301	80 177
EPS	12 805	511	127	13 444
Total (31 Déc. 2019)	81 635	5 558	6 428	93 621
Total (31 Déc. 2018)	76 155	4 657	6 708	87 521

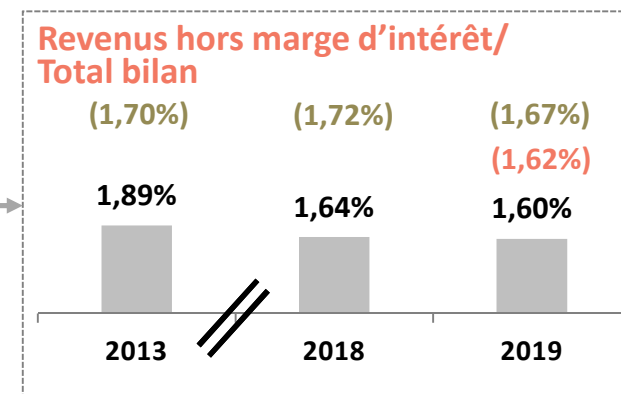
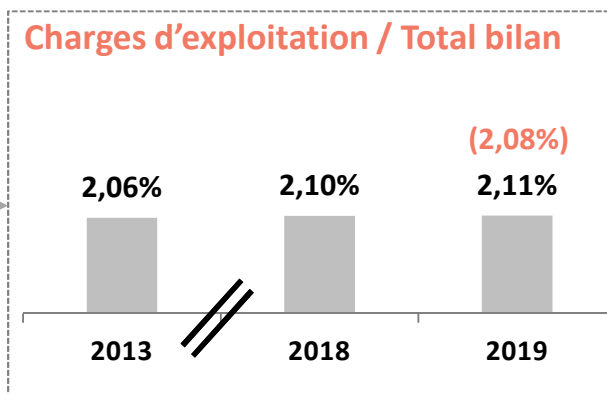
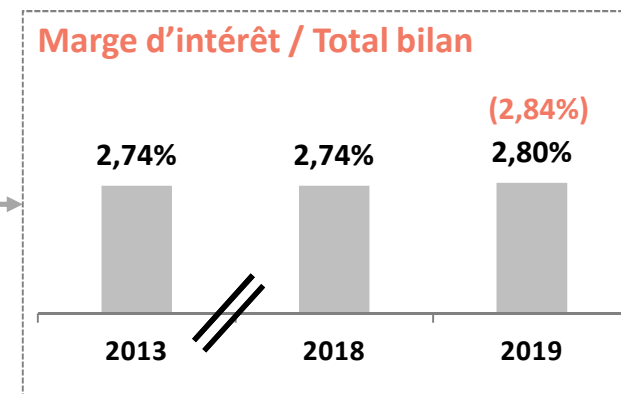
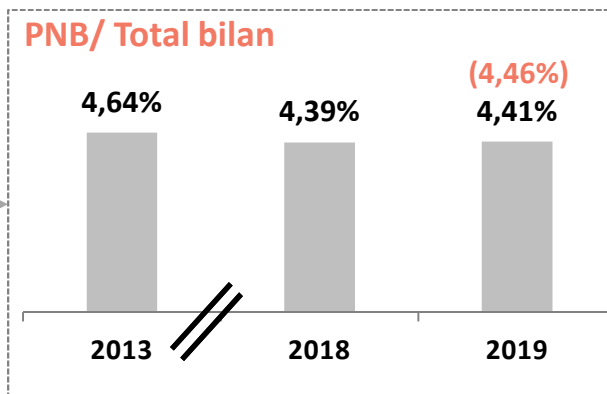
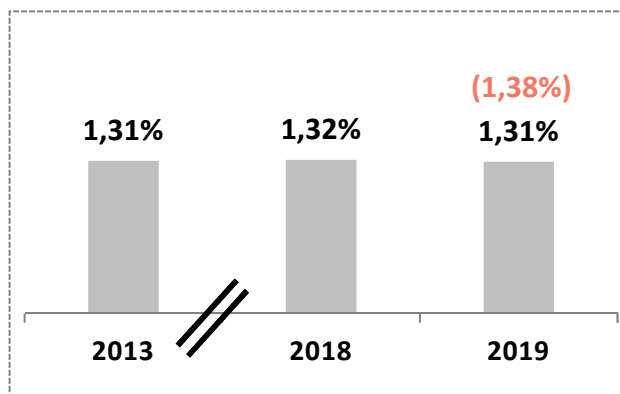
Taux de couverture			
Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
1,5%	17,1%	72,2%	8,0%
2,1%	18,3%	50,6%	3,2%
1,6%	17,2%	71,7%	7,3%
1,5%	22,0%	71,8%	8,0%

(*) Bilan et hors bilan

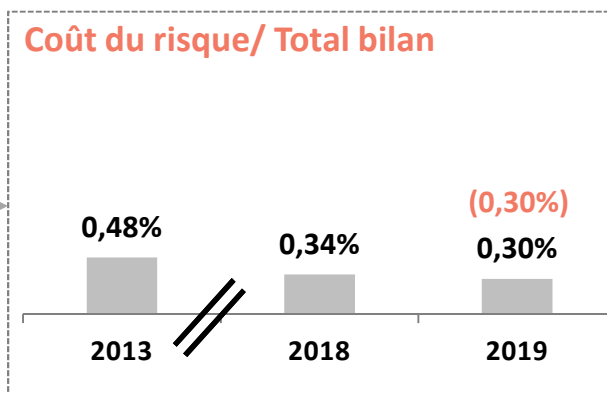
RoA Groupe

X% +/-

RoA



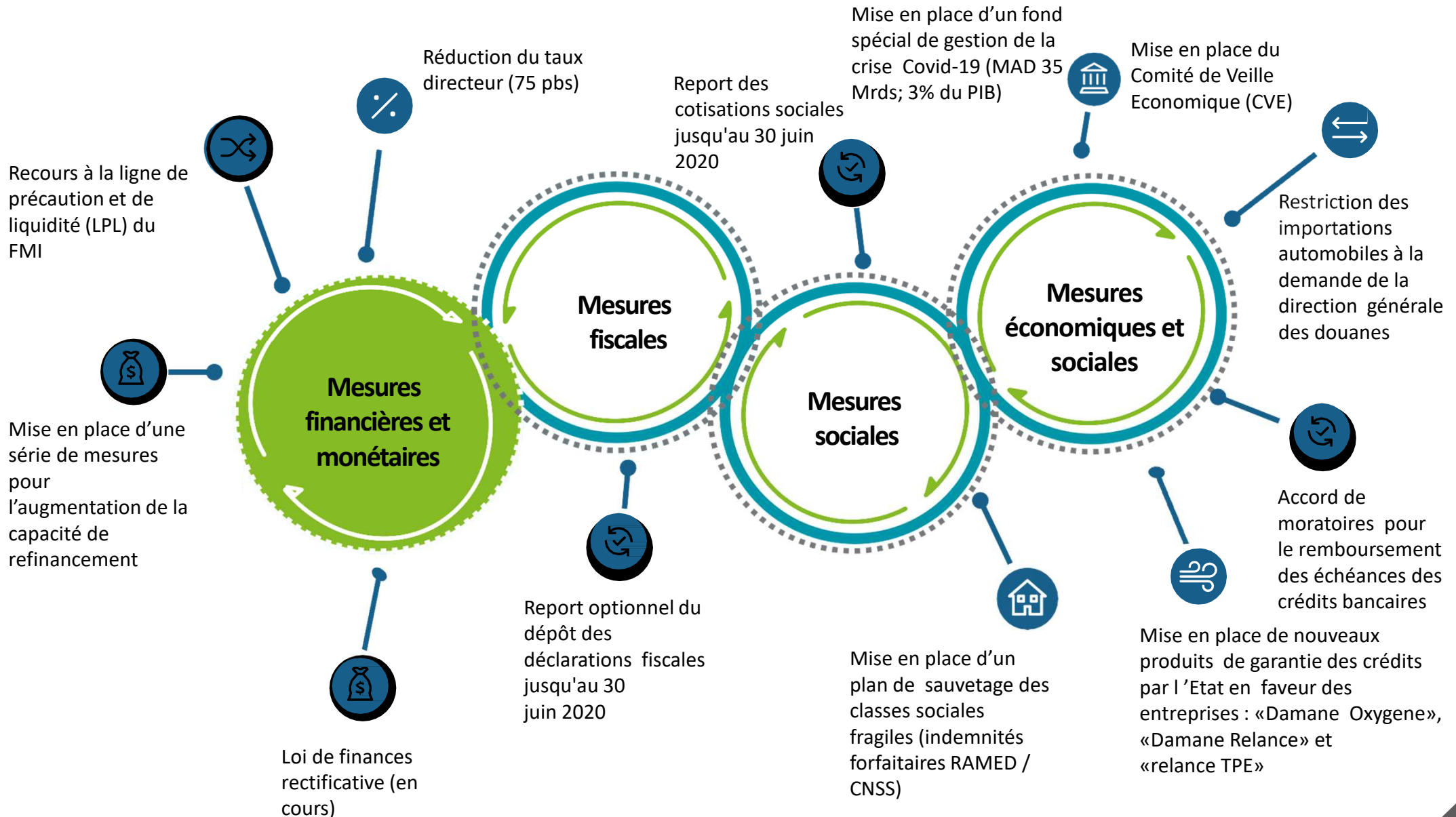
(1,67%) Hors Assurance



(xx%): Hors éléments impactant les comptes consolidés en 2019 pour la première fois:

- Entrée en vigueur du nouvel impôt sur la cohésion sociale au Maroc (BMET, SFS et Assurance)
- Retraitements IFRS relatifs à l'impact sur le compte de résultats de la décote consentie aux salariés au titre de l'augmentation de capital qui leur a été réservée en décembre 2018 (BMET, SFS et Assurance)
- Application de la norme IFRS 16 (BMET, SFS, Assurance et BDI)
- Application de la norme IFRIC 23 (BMET, SFS, Assurance et BDI)
- Première consolidation de Bank Assafa (BMET)

Principales réponses des pouvoirs publics pour adresser les enjeux du Covid-19





التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous